



TACTICAL AIRSOFT VOSGES
56 Le Village
88240 Les Voivres
N° RNA : W881008539
tav-association@outlook.fr

Procès-verbal d'assemblée générale

Les Voivres le 29 septembre 2021

Le 25 septembre 2021 à 18H30, les membres de l'association Tactical Airsoft Vosges se sont réunis en assemblée générale, à la Salle des Association de Les Voivres 88240 LES VOIVRES.

Sont présents :

Messieurs Tony SUDOL, Aurélien MUNIER, Quentin JACOPIN, Jimmy GAUDE, Rémi BOURA, Mathis MÜLLER, Jérémy PIERRE, Jean-Charles MARTIN, Nicolas TOUSSAINT.

Le Président rappelle à l'assemblée générale l'ordre du jour suivant :

- Résolution n°1 : Approbation des comptes exercice 2020/2021
- Résolution n°2 : Élection Conseil d'Administration
- Résolution n°3 : Élection du bureau et création de postes
- Résolution n°4 : Modification de l'exercice comptable
- Résolution n°5 : Rapport morale de l'année écoulée
- Résolution n°6 : Choix du montant de la cotisation 2022
- Résolution n°7 : Création Site Internet
- Résolution n°8 : Plateforme de réservation et de paiement parties/événements
- Résolution n°9 : Organisation de l'événement PSV
- Résolution n°10 : Fixation du calendrier 2022
- Résolution n°11 : Rapport de la commission municipale « vie associative » et point sur la collaboration avec la mairie
- Résolution n°12 : Projet de subvention, recherche de financements et choix d'investissements
- Résolution n°13 : Point sur la recherche de bâtiments et terrains
- Résolution n°14 : Point sur la collaboration avec l'Association Airsoft One 88
- Résolution n°15 : Fixation de la date de la prochaine réunion du Conseil d'administration et des réunions de travail
- Questions diverses

Résolution n°1 : Approbation des comptes exercice 2020/2021

Monsieur le SUDOL Tony (Président) ouvre la séance et laisse la parole à Monsieur JACOPIN Quentin, Trésorier de l'association.

Monsieur JACOPIN présente à l'assemblée générale les comptes de l'exercice clos (2020-2021).

Les produits sont de 600.00 € et les charges 586.00 €

L'association présente un bénéfice de 14 €.

L'assemblée approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de l'exercice clos 2020/2021.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Résolution n°2 : Élection du Conseil d'Administration

Monsieur SUDOL (Président) annonce que l'assemblée va procéder à l'élection du Conseil d'Administration. Huit places sont à pourvoir.

Huit candidats se manifestent :

- Monsieur SUDOL Tony
- Monsieur JACOPIN Quentin
- Monsieur MUNIER Aurélien
- Monsieur GAUDE Jimmy
- Monsieur BOURA Rémi
- Monsieur MARTIN Jean-Charles
- Monsieur TOUSSAINT Nicolas
- Madame ADAM Elsa

L'assemblée désigne ses huit personnes comme membres du conseil d'administration.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Résolution n°3 : Élection du bureau et création de postes

Monsieur SUDOL (Président) annonce que l'assemblée va procéder à l'élection du bureau. Cinq places sont à pourvoir.

- Président
- Vice-président
- Trésorier
- Secrétaire
- Secrétaire-adjoint en charge des scénarios

Mr SUDOL souhaite effectuer un nouveau mandat et s'adresse à l'assemblée afin de voir si il y a d'autre candidature.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

L'assemblée élit Mr SUDOL comme président, à l'unanimité.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Le Président ainsi installé propose à l'assemblée la création de nouveau postes au sein du bureau de la T.A.V :

- Un poste de Secrétaire Adjoint en charge des activités annexes
- Un poste de Responsable technique

L'assemblée valide à l'unanimité la proposition faite et laisse Monsieur le Président le soin de conduire l'élection des trois nouveaux membres du bureau.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Monsieur le SUDOL (Président) demande à l'assemblée si parmi elle un ou plusieurs candidats souhaite devenir Vice-Président.

Un seul candidat se présente, Monsieur GAUDE Jimmy.

L'assemblée élit Mr GAUDE comme Vice-Président, à l'unanimité.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Monsieur le SUDOL (Président) passe ensuite au choix du Trésorier de l'association.

Il se tourne vers l'assemblée afin de connaître le ou les candidats à ce poste.

Un seul candidat se présente Monsieur JACOPIN Quentin.

L'assemblée élit Mr JACOPIN comme Trésorier, à l'unanimité.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Monsieur SUDOL (Président) passe ensuite au choix du Secrétaire de l'association.

Il se tourne vers l'assemblée afin de connaître le ou les candidats à ce poste.

Un seul candidat se présente, Monsieur MUNIER Aurélien.

L'assemblée élit Mr MUNIER comme Secrétaire

La résolution est acceptée à l'unanimité

Monsieur SUDOL (Président) passe ensuite au choix du Secrétaire Adjoint de l'association en charge des scénarios.

Il se tourne vers l'assemblée afin de connaître le ou les candidats à ce poste.

Un seul candidat se présente, Monsieur MARTIN Jean-Charles.

L'assemblée élit Mr MARTIN comme Secrétaire Adjoint de l'association en charge des scénarios, à l'unanimité.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Monsieur SUDOL (Président) passe ensuite au choix du Secrétaire Adjoint de l'association en charge des activités annexes.

Il se tourne vers l'assemblée afin de connaître le ou les candidats à ce poste.

Un seul candidat se présente, Monsieur BOURA Rémi.

L'assemblée élit Mr BOURA comme Secrétaire Adjoint de l'association en charge des activités annexes, à l'unanimité.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Monsieur SUDOL (Président) passe enfin au choix du Responsable TECHNIQUE de l'association.

Il se tourne vers l'assemblée afin de connaître le ou les candidats à ce poste.

Un seul candidat se présente, Monsieur AHOANGNIMON Thomas.

L'assemblée élit Mr AHOANGNIMON comme Responsable TECHNIQUE.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Le nouveau bureau est maintenant élu et installé immédiatement dans ses fonctions.

FONCTION	NOM-PRENOM
PRESIDENT	SUDOL Tony
VICE PRESIDENT	GAUDE Jimmy
TRESORIER	JACOPIN Quentin
SECRETAIRE	MUNIER Aurélien
SECRETAIRE ADJOINT EN CHARGE DES SCENARIOS	MARTIN Jean-Charles
SECRETAIRE ADJOINT EN CHARGE DES ACIVITES ANNEXES	BOURA Rémi
RESPONSABLE TECHNIQUE	AHOANGNIMON Thomas

L'assemblée tient à rappeler le rôle de chaque membre du bureau :

- Tony SUDOL/Président : Responsable du bon fonctionnement de l'association et la représente dans tout les actes de la vie civile, il ordonne les dépenses et préside les réunions du bureau, du conseil d'administration et les assemblées générales.
- Jimmy GAUDE/Vice-Président : Il aura les mêmes fonctions que le président en son absence.
- Quentin JACOPIN/Trésorier : Responsable comptable et financier, gestion des comptes bancaires, responsable du matériel et des terrain, responsable des assurances et affaires juridiques.
- Aurélien MUNIER/Secrétaire : Responsable des correspondances de l'association, de la rédaction des procès-verbaux de toute réunion.
- Jean-Charles MARTIN/Secrétaire adjoint en charges des scénarios : Responsable de la création et de la réalisation des scénarios pour les parties simples et pour les événements, en disposant du matériel de l'association.
- Rémi BOURA/Secrétaires adjoint en charges des activités annexes : Responsable de la création, de la mise en place de toutes les activités annexes à l'association, tels qu'un repas, qu'une buvette, avec les moyens mis à disposition par l'association.
- Thomas AHOANGNIMON/Responsable technique : Responsables de l'entretien du matériel dont dispose l'association et est le mécanicien pour la réparation, modification, amélioration des répliques d'airsoft de l'association et des ses adhérents.

Résolution n° 4 : Modification de l'exercice comptable

Monsieur SUDOL (Président) laisse la parole à Monsieur JACOPIN (Trésorier), afin qu'il expose à l'assemblée le nouvel d'exercice comptable pour lequel l'assemblée est appelée à se prononcer.

Monsieur JACOPIN (Trésorier) rappelle aux membres que l'exercice comptable de l'association est, depuis sa création du 31/09/N au 01/10/N+1 et explique que pour simplifier la gestion comptable de l'association il serait souhaitable d'avoir un exercice commençant le 1^{er} janvier pour se finir au 31 décembre de l'année considérée.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Résolution n° 5 : Rapport morale de la saison écoulée

Monsieur SUDOL (Président) passe ensuite la parole à Monsieur MUNIER (Secrétaire) afin de qu'il fasse à l'assemblée un retour sur l'année écoulée.

Il rappelle aux membres que l'association a organisé sur cette saison 9 parties, un événement ainsi qu'une journée d'entretien de notre terrain. Il rappelle que ces chiffres sont plus faibles que prévus au calendrier compte tenu des événements sanitaires.

Résolution n° 6 : Choix du montant de la cotisation 2022

Monsieur SUDOL (Président) passe ensuite la parole à Monsieur JACOPIN (Trésorier).
Monsieur JACOPIN (Trésorier) explique que les charges à venir seront en augmentation et que des frais sont prévus pour la prochaine saison, il est important de revoir le tarif d'adhésion à l'association. Ce tarif, aujourd'hui fixé à 20 euros par an est proposé à 30 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2022.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Résolution n°7 : Création Site Internet

Monsieur SUDOL (Président) poursuit ensuite en rappelant que lors de la dernière Assemblée Générale la question d'un site internet avait été abordée.

Le choix du site se porte sur Wix

Il informe l'assemblée de l'avancée de sa construction et du calendrier prévisionnel de son déploiement. Il conclut que ce point sera détaillé plus précisément lors d'une prochaine réunion.

Résolution n°8 : Plateforme de paiement parties/événements

Monsieur JACOPIN (Trésorier) explique à l'assemblée que dans un souci d'organisation simplifiée il pourrait être mis en place une plateforme de réservation et de paiement en ligne pour les événements et parties simples.

La plateforme proposée est « HelloAsso ».

La résolution est acceptée à l'unanimité

Résolution n°9 : Organisation de l'événement PSV

Monsieur SUDOL (Président) revient ensuite sur l'événement à Pont Saint Vincent (PSV) prévu pour 2022.

Il explique que la date réservée est la suivante : le samedi 16 juillet 2022.

Il conclut ce point en indiquant que cet événement fera l'objet de plusieurs réunions préparatoires dont les dates ne sont pas encore fixées.

Résolution n°10 : Fixation du calendrier 2022

Monsieur le Président explique que ce point fera l'objet d'une réunion ultérieure.

Résolution n°11 : Rapport de la commission municipale « vie associative » et point sur la collaboration avec la mairie

Monsieur SUDOL (Président) laisse la parole à Monsieur JACOPIN, conseiller municipal à la mairie et membres de la commission « vie associative ».

Monsieur JACOPIN explique que la politique municipale en matière de subvention est depuis longtemps de ne pas verser d'argent mais d'aider sous la forme de prêt de matériel et main d'œuvre.

En ce qui concerne la TAV il explique que la Mairie concrétisera son aide sous la forme d'un don de planches prêtes à l'emploi pour nos futurs aménagements de terrain.

Il explique ensuite que le souhait de la Mairie est de voir notre association se greffer à une ou plusieurs autres du village, lors d'un événement local (ex : fête patronale) et de proposer un atelier qui présenterait à tous, notre association. Ceci a pour but majeur de créer une cohésion associative au sein du village.

Résolution n°12 : Projet de subvention, recherche de financements et choix d'investissements

Ce point aussi est abordé par Monsieur le JACOPIN (Trésorier) qui explique que des démarches de demandes de subventions vont être initiées auprès notamment de la CAF des Vosges et du Conseil Département des Vosges. Ce point sera détaillé ultérieurement dès que le calendrier des dépôts de demandes sera connu.

Résolution n°13 : Point sur la recherche de bâtiments et terrains

Monsieur SUDOL (Président) et Monsieur JACOPIN (Trésorier) rappelle aux membres l'état de « nos possessions » actuelles en termes de terrain et explique que dans un futur plus ou moins proche d'autres terrains pourraient nous être mis à disposition. Une parcelle communale appartenant à la mairie de Les Voivres ainsi que l'ancien terrain utilisé à Charmois l'Orgueilleux par l'association Airsoft One 88. Après avoir donné quelques détails concernant le potentiel des terrains ils expliquent que ce dossier sera réexaminé dès que des éléments concrets seront parvenus.

Ils rappellent ensuite les demandes faites auprès de la société VIDEP afin de pouvoir louer un bâtiment situé sur la commune de LA VOGUE LES BAINS. Malgré plusieurs tentatives il s'avère qu'à l'heure actuelle le propriétaire ne se prononce toujours pas.

Monsieur JACOPIN (Trésorier) explique enfin qu'une demande auprès de Madame Véronique MARCOT Maire de XERTIGNY, Vice-présidente du conseil départemental des Vosges et Vice-présidente de la communauté d'agglomération d'Epinal a été engagé afin d'obtenir la possibilité d'occuper un ensemble de bâtiments inutilisés au lieu-dit « Granges ». Mr JACOPIN, conseiller

communautaire doit s'entretenir avec Madame MARCOT lors de la commission finance et ressources de la communauté d'agglomération d'Epinal et il reviendra sur cette entretien plus tard.

Ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Résolution n°14 : Point sur la collaboration avec l'Association Airsoft One 88

Monsieur SUDOL (Président) rappelle que nous avons eu l'occasion d'accueillir plusieurs membres de l'association Airsoft One 88 lors de nos parties et lors de l'événement.

Il explique ensuite que cette Association vient d'être dissoute et que 6 ex-membres de cette dernière souteraient nous rejoindre.

L'assemblée les accueillent avec plaisir et leur souhaitent la bienvenue.

Pour donner suite à cette dissolution, Airsoft One 88 a fait don des sommes lui restant soit 105.00€.

Mr JACOPIN (Trésorier) propose, par suite de ce geste, d'offrir la première année de cotisations aux anciens membres d'Airsoft One 88.

La résolution est acceptée à l'unanimité

Résolution n°15 : Fixation de la date de la prochaine réunion du Conseil d'administration et des réunions de travail

Les dates n'ayant pas été fixées lors de cette réunion, elles seront débattues puis annoncées ultérieurement.

Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée lève la séance à 21h00